

■ Tribunal administratif de première instance

La «recourite» frappe toujours

Toujours en crise du logement, Genève ne se départit pas de sa triste réputation de capitale du recours, de l'opposition et du blocage. Secrétaire général de la Chambre genevoise immobilière et député au Grand Conseil, Christophe Aumeunier fait le point sur la situation du Tribunal administratif de première instance, où s'entassent les dossiers qui retardent les projets de logement pourtant urgents.

- *A-t-on une idée du nombre d'oppositions déposées devant le Tribunal administratif de première instance à propos de projets de construction?*

- Le rapport d'activité du Pouvoir judiciaire de 2015 indique que 457 nouveaux dossiers ont été déposés devant le Tribunal ad-

ministratif de première instance pendant peu de doute que cette durée à tendance à s'allonger, car le ratio entre les dossiers annuellement entrés et ceux qui sortent est de 0,8. Ainsi le stock annuel de dossiers pendants ne peut que croître. C'est inquiétant.

- *Peut-on estimer le préjudice, en termes de retard aux projets, et les conséquences financières?*

- Le retard dans les dossiers frappés d'opposition(s) est d'une année à deux ans dans les meilleurs des cas. Les conséquences financières ne sont pas, globalement estimables. Les préjudices financiers sont divers selon les dossiers, mais bien souvent très élevés en fonction des engagements pris pour acquérir le terrain, par exemple. Si l'on ajoute à cela le défaut de rendement engendré par l'inexistence de l'immeuble et l'incapacité d'y exercer une activité, l'on comprend tout de suite que ces dommages sont extrêmement lourds. Mais ne devrait-on pas admettre que le préjudice premier est celui qui prive une partie de la population de nouveaux logements?

- *Peut-on imaginer d'accélérer ces procédures et/ou de rendre*



► Genève, capitale du recours?

les motifs de recours plus précis - il semble que certains recours n'aient pour but que de retarder les projets?

- Absolument, nous le devons. En priorité et même si le sujet est très sensible, il ne faut pas craindre de demander au Pouvoir judiciaire de parfaire son organisation. Il faut trier les dossiers et rendre très rapidement les décisions simples, et ce sans exagérer les difficultés reconnues de cet exercice de distinction. La productivité des juridictions doit être améliorée. En outre, je considère que la loi n'est pas appliquée. Ainsi, la

disposition qui permet de sanctionner l'emploi abusif des procédures n'est pas appliquée et cela n'est plus tolérable.

Ainsi, je soutiens le projet de loi déposé par le député PLR Lionel Halpérin, qui vise à tenter d'obtenir des dommages et intérêts d'un recourant agissant de manière abusive ou d'obtenir de lui, à tout le moins, le règlement l'ensemble des frais de justice que l'on a dû engager pour défendre un projet de construction. ■

Propos recueillis par Vincent Naville



► Christophe Aumeunier.

ministratif de première instance. Ce chiffre est malheureusement en croissance constante et très forte, car cela représente plus de 30% de hausse par rapport à 2013! Le rapport n'indique pas la durée moyenne des procédures devant cette juridiction, mais je l'estime à 8 à 9 mois. Il fait ce-



OFFRE SPÉCIALE
RENTRÉE 2016
UN MOIS DE LOCATION GRATUIT

Contactez-nous ou visitez notre site Web pour plus d'infos
+41 22 343 4031 www.pianos-service.ch



Une véritable et typique bodega galicienne.

Vous pourrez y déguster des produits authentiques,
tous les jours de 11 h. à 19 h.:

Vins de Galice, saucisses, salamis, tapas, chorizo, sandwiches
3, rue Veyrot – 1217 Meyrin